

Pour une reconnaissance des métiers de la géomatique

DEMARCHES ENGAGEES

Le 02 juillet 2003

Les trois partenaires :

Conseil National de l'Information Géographique,
Association Française pour l'Information Géographique,
Le Portail Géomatique/GéoRézo

ont entrepris une démarche groupée auprès de l'ANPE pour que les métiers de la géomatique apparaissent clairement dans le répertoire métier de l'agence nationale pour l'emploi, le ROME. Il est prévu de poursuivre cette démarche auprès d'autres organismes (APEC, ONISEP, ...).

Bilan d'étape

1. Naissance et objet de la démarche	2
2. L'enquête métier	2
3. Présentation des résultats auprès de l'ANPE	3
4. Perspectives	3

1. Naissance et objet de la démarche

La réunion du groupe « Formation recherche » du CNIG du **13 mars** 2003 a été l'occasion de créer le partenariat initial visant à la reconnaissance des métiers de la géomatique par l'ANPE. L'initiative de l'opération émanait du Portail Géomatique/GéoRézo et de l'AFIGÉO.

Vous trouverez ci-dessous les principaux extraits du compte rendu de cette réunion :

« Nous avons, dans un premier temps, constaté l'éclatement dans la classification ANPE des métiers de la géomatique autour des catégories « géomètre » et « informaticien expert », et des métiers (ou appellations) que ces 2 catégories comprenaient (dont certains complètement désuets). Des questions ont été posées sur les classements autres tels que celui du répertoire des métiers et formations de l'ONISEP et de l'APEC. »

Nota : il faut savoir que l'ANPE est alors en cours de révision de son répertoire métier, le ROME. La démarche est donc, a priori particulièrement pertinente par rapport aux possibilités de « négociations » à envisager.

« Dans un souci d'efficacité (au vu des délais), nous avons décidé de cibler nos propositions pour qu'elles aient des chances d'aboutir lors de la réforme en cours : la création d'une catégorie emploi/métier « géomaticien ». Par ailleurs, il a été dit que ce travail de réflexion pourrait se poursuivre et être approfondi pour alimenter de futures réformes des codes ROME. Il pourrait aboutir à un groupe de représentation des métiers de l'information géographique auprès de l'ANPE. »

« Ce travail comporte deux étapes principales :

1. Pour en savoir plus sur le contenu de cette réforme, il a été établi que le CNIG associé à l'AFIGEO et au Portail Géomatique/GéoRézo contacterait l'ANPE (la direction de la refonte du ROME) afin de cerner la logique des codes ROME pour mieux s'y inscrire : structuration de leur classification, organisation de cette arborescence et de ses niveaux de précision et impact de la réforme en cours sur cette classification.

2. Dans un second temps, une enquête doit être lancée via les listes de diffusion Internet des partenaires, et en particulier du Portail Géomatique/GéoRézo. Cette enquête permettrait de lister les métiers existants et de donner des axes de réflexion pouvant nous servir à plus long terme. »

Le **31 mars**, nous avons rencontré Maryse PANGNANAO et Philippe FOUQUET, responsables ANPE de la refonte du ROME. Cette rencontre particulièrement fructueuse nous a permis :

- de consolider notre démarche et de confirmer sa pertinence. Malgré des délais courts, nous sommes particulièrement en phase avec le calendrier de la réforme du ROME de l'ANPE. L'ANPE s'est d'ailleurs montrée intéressée et ouverte. Une réunion de présentation des résultats de l'enquête a été prévue début du mois de juin. Pour les responsables ANPE, trois éléments sont primordiaux pour la définition d'un métier : la formation, les secteurs concernés, l'activité au quotidien.
- de constater que la géomatique est particulièrement méconnue auprès de nos interlocuteurs, d'où l'intérêt de l'opération.

2. L'enquête métier

Après avoir établi le questionnaire d'enquête en partenariat, celui-ci a été mis en ligne sur les sites Internet des trois organismes, du 23 avril au 16 mai 2003. Forts de plus de 1000 réponses spontanées, nous avons été particulièrement satisfaits du succès de notre enquête.

Le principal objectif de celle-ci était de fournir à nos interlocuteurs des éléments probants visant à définir les lignes directrices concernant l'emploi dans notre secteur d'activité.

D'un point de vue plus général, cette enquête devait représenter une source d'information utile au développement de l'Information Géographique pour l'ensemble du secteur. Il est important de préciser que le questionnaire d'enquête a été fait dans des délais très brefs et qu'il présente de ce fait certaines limites. Il n'est pas impossible d'envisager que cette enquête puisse être relancée régulièrement dans le cadre de la mise en place d'un observatoire des métiers de la géomatique. Cette première expérience permettra d'améliorer les questionnaires ultérieurs.

3. Présentation des résultats auprès de l'ANPE

Le 12 juin 2003, les premiers résultats ont pu être présentés aux responsables de la refonte du ROME. Nos résultats ont été complétés par une enquête effectuée par Hélène Mathian et Camille Julien (Université Paris 1) sur les « Offres d'emploi » (liste JOB du Le portail géomatique/GéoRézo - 400 offres d'emploi parues durant l'année 2001/2002). Par ailleurs, les avis des experts du groupe « formation-recherche » du CNIG ont également été sollicités.

En conclusion de notre présentation, nous avons défendu l'existence d'un métier lié à l'Information Géographique. Ce métier s'exerçant globalement dans les conditions suivantes :

- Issus de formation supérieure, les professionnels de la géomatique ont des fonctions d'encadrement et de conduite de projet.
- Ils travaillent à l'acquisition, au traitement, à la gestion, et à la diffusion de l'Information Géographique.
- Ce métier s'exerce à la croisée de plusieurs secteurs d'activités : cartographie - environnement - aménagement principalement. Le nombre de secteurs d'activité dans lesquels s'exerce ce métier est particulièrement important.
- Il requiert trois types de compétences :
 - Informatique
 - Traitement de la donnée géographique
 - Activités administratives de gestion, d'encadrement et de conduite de projet.

Face à ce constat, nos demandes vis-à-vis de l'ANPE se sont traduites comme suit :

1. De façon globale, le secteur de la géomatique nécessite une reconnaissance formelle de la part de l'ANPE

2. Au niveau du ROME, il faudrait :

- Au minimum : ajout de l'appellation principale « Information géographique » ou « géomatique » (ex. Chef de projet en géomatique, Technicien supérieur en géomatique, etc.) à certaines catégories de métiers (53131 : Cadre technique de l'environnement : 61113 : Chargé d'études et de recherches agricoles et aquacoles, etc.)
- Si possible : envisager la création d'une fiche métier « Géomaticien »

Le message semble être bien passé au niveau de l'ANPE. Ils se sont engagés à transmettre nos demandes et nos exigences au niveau de l'ensemble de l'équipe de la refonte du ROME et à étudier la possibilité d'intégrer l'Information Géographique dans leur classement des métiers.

Par ailleurs, une réflexion a également été menée sur l'évolution du métier de géomètre (de plus en plus fréquemment amené à développer une activité « géomatique »). Nous avons également discuté de la possibilité de créer un grand domaine « Aménagement (et environnement et urbanisme) » dans le classement de l'ANPE.

4. Perspectives

Les trois partenaires ont décidé d'assurer le suivi de ce dossier ensemble. Leurs interlocuteurs habituels seront tenus informés de l'évolution du dossier. L'analyse des résultats n'est pas terminée à ce jour. Nous allons poursuivre ce travail durant l'été et souhaitons présenter des résultats complets pour l'automne 2003.

Notre démarche auprès de l'ANPE sera poursuivie, et nous devrions avoir plus de précisions sur les résultats effectifs de notre action en septembre prochain. Par ailleurs, nous allons poursuivre la démarche auprès d'organismes tels que l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres) et l'ONISEP.

Nous sommes convaincus que la structuration, la formalisation et la reconnaissance de l'Information Géographique passent par des actions de ce type. Merci à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien dans cette démarche.